



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 16 février 2017

**OBJET : 02-2 - ASSOCIATION
SECTEUR CULTUREL - ASSOCIATION
CULTURE LOISIRS ANTIBES (A.C.L.A)
- CONVENTION D'OBJECTIFS ET
DE MOYENS - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

38844

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 FEV. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 23 FEV. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le jeudi 16 février 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/02/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à Mme Alexia MISSANA
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à M. Eric DUPLAY
M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-2 - ASSOCIATION SECTEUR CULTUREL - ASSOCIATION CULTURE LOISIRS ANTIBES (A.C.L.A) - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune a initié, depuis plusieurs années, une démarche permettant de renforcer son partenariat avec les associations culturelles.

Dans le cadre des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000.321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec leur administration et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, la Commune souhaite renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Culture Loisirs Antibes (ACLA), subventionnée à hauteur de 40 000 euros pour 2016.

Deux manifestations sont organisées par l'A.C.L.A :

- Solidar'livres, au début du mois de décembre depuis 2000, en lien avec le secours populaire. Les livres donnés sont vendus à des prix intéressants afin de financer des spectacles en faveur des enfants défavorisés ;
- la manifestation « Les Déantibulations » qui aura lieu du 8 au 11 juin 2017 propose de nombreux spectacles de rue gratuits et donc accessibles à tous.

Afin de formaliser ce partenariat, conforme à sa politique culturelle, la Commune souhaite contractualiser pour une période de trois ans à compter de 2017 avec cette association.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Culture Loisirs Antibes (A.C.L.A), annexée à la présente délibération, ainsi que les éventuels avenants qui s'y rapportent sans bouleverser l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.02-2 - ASSOCIATION SECTEUR CULTUREL - ASSOCIATION CULTURE LOISIRS ANTIBES (A.C.L.A) - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 23/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2017

Numéro de l'acte : DCM388-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170223-DCM388-17-DE

Date de décision : 23/02/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture